Ville de Lausanne
Conseil communal
Commission ad hoc

Rapport de commission
Commission n° 3 - Date : 02.10.2026

chargée de l'examen du postulat de M. Loris Socchi « Des petites navettes »

Présidence :	Mme Patrizia MORI (rempl. M. Thibault SCHALLER (UDC))
Membres présents :	M. Louis DANA (soc.) ; M. Mountazar JAFFAR (rempl. Mme Line GOLESTANI (soc.)) ; Mme Eliane AUBERT (rempl. Mme Mathilde MAILLARD (PLR)) ; M. Olivier KASER (PLR) ; Mme Alexandra GERBER (Les Verts) : M. Eric BETTENS (Mme Paloma GRAF (Les Verts)) ; Mme Léonie KOVALIV (EàG) ; Mme Agathe SIDORENKO (EàG) ; M. Vincent VOUILLAMOZ (VLC)
Membres excusés :	Mme Diane WILD (PLR) ; Mme Fatma CHEBEL (soc.)
Municipal :	M. Julien EGGENBERGER, Municipal en charge de FINANCES ET MOBILITE **(excusé)**. Représenté par M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service de la Mobilité et de l'aménagement des espaces publics
Invité-e-s :	--
Notes de séances :	Mme Anouk CHALARON

Lieu : Hôtel de Ville, salle du Conseil communal
Date : 02.10.2026 - Début et fin de la séance : 16h07 – 16h25

Discussion générale

Le postulat vise à permettre à la Municipalité d'étudier la mise en place de petites navettes (électriques) le long de la rue Centrale, pour améliorer la mobilité des piétons et favoriser un mode de transport doux. Il s'inspire de systèmes existants à Brest et Avignon.

Plusieurs intervenants rappellent qu'un postulat de 2022 demandait déjà une navette électrique à Chailly, et que la Municipalité avait jugé le principe possible. Le Préavis n° 2023/26 « Mobilité Durable 1 » avait également accepté l'expérimentation d'une desserte fine dans certains quartiers. Il est demandé de connaître l'état d'avancement et les résultats de ces tests avant de se prononcer, en tenant compte des contraintes locales, des ressources et des coûts.

Un autre postulat (avril 2026) portant sur des navettes électriques pour le Vallon a été renvoyé à la Municipalité. Il évoquait un itinéraire reliant notamment le Rôtillon, la place du Château, le Vallon et la Sallaz, en partie similaire à celui du postulat actuel. Le service de bus performant à Chailly est cité en exemple, tout comme le petit train occasionnel des Vaudoiseries autour de la Vieille Ville, qui peut inspirer une offre plus permanente. Il est proposé d'étudier le postulat en parallèle des solutions déjà envisagées.

Le minibus est présenté comme une nouveauté sur le réseau TL (test en cours à Renens, ni gratuit ni électrique). L'intérêt d'un service à la demande est souligné pour des quartiers mal desservis (Cité, rue Centrale). Même si le principe de gratuité ne convainc pas tout le monde, le renvoi à la Municipalité est jugé utile ; la question centrale est celle du financement plutôt que de la gratuité pour les usagers.

Une opposition estime que la rue Centrale doit devenir piétonne et qu'il est dangereux d'y réintroduire des véhicules (y compris navettes). D'autres usages (trottinettes, vélos, bus de livraison) devraient aussi être limités. Le cas de Chailly n'est pas jugé comparable car hors zone piétonne, et l'échec de la Serpentine d'Ouchy (2021) est rappelé. Les zones piétonnes doivent rester telles, avec d'autres solutions pour les personnes à mobilité réduite.

En réponse, il est argumenté qu'une piétonnisation totale exclurait une partie de la population (personnes âgées, malades, à mobilité réduite, parents avec poussettes). Une navette lente et sûre, éventuellement avec horaires restreints, permettrait de rendre les zones piétonnes inclusives sans nuire au caractère piéton. Certains estiment qu'une telle offre serait même nécessaire si la rue Centrale devient piétonne, et évoquent la possibilité d'une application (éventuellement avec IA) pour suivre les navettes. La tendance générale à la piétonnisation s'accompagne aussi de réflexions sur des navettes ou bus autonomes.

La Municipalité indique avoir déjà pris contact avec les Transports Publics Lausannois et les associations de quartiers. Des études existent, mais aucune décision n'est prise faute d'équilibre financier sur les charges d'exploitation. Les réflexions techniques portent sur une navette à cadence d'environ 15 minutes reliant le Vallon, la Cité et l'hypercentre, avec connexions PMR, commerces et activités touristiques. Le tracé reste à tester. Cette offre ne pourra pas être intégrée au changement d'horaire du 13 décembre 2026. Pour Chailly, la desserte actuelle se fait par la ligne 7 (et la ligne 42 sur Rovéréaz) ; il n'y a pas de projet de navette supplémentaire.

Un service à la demande impliquerait une réservation via application entre arrêts fixes, ce qui le rendrait exclusif et trop limité pour le centre-ville. La navette est vue par certains comme un soutien aux commerces de proximité dans un contexte de piétonnisation, même si le principe de gratuité continue de susciter des réserves.

Vote postulat : 6 OUI 0 NON 4 ABST

La commission accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

La séance est levée à 16h25